



Jeudi 24 mars, QG de campagne d'Emmanuel Macron

Emmanuel Macron

Participants

Pour les Associations Familiales Catholiques : Pascale Morinière, présidente nationale des AFC et Pierric Mallié-Arcelin, délégué général de la CNAFC.

Pour l'équipe de campagne d'Emmanuel Macron : Leslie Sawicka, membre du pôle famille.

L'entretien a duré un peu plus d'une heure, dans une ambiance d'écoute.

Bilan de la famille

Après un rappel par Pascale Morinière de la mission des AFC de promotion de la famille dans cette campagne présidentielle et de leurs 44 propositions transmises quelques semaines auparavant, Leslie Sawicka a dressé un bilan succinct et positif du quinquennat d'Emmanuel Macron, soulignant en particulier l'investissement du secrétaire d'État à l'enfance et aux familles : rapport des 1000 premiers jours, allongement du congé de paternité, ...

Les AFC ont fait part de leur appréciation nettement différente : si les principaux coups de rabot portés à la politique familiale datent en effet plutôt du quinquennat 2012-2017, celui qui s'achève n'a pas aggravé certes, mais pas amélioré non plus les politiques publiques de soutien à la famille. Les AFC ont aussi attiré l'attention de Mme Sawicka sur la quasi-absence du mot famille dans la parole publique, et en particulier présidentielle, interrogeant sur l'intérêt qu'Emmanuel Macron lui accorderait, alors même que le pays a essentiellement tenu grâce aux familles durant les confinements successifs des deux dernières années. Mme Sawicka est convenue de la nécessité de davantage se référer à la famille dans les prises de parole politiques.

Le couple, centre de la famille

Concernant la conjugalité, les AFC ont aussi précisé certaines de leurs propositions comme le remboursement des séances de conseil conjugal pour prévenir les séparations ou la préparation au mariage civil et à la conjugalité, que Mme Sawicka a jugé très intéressantes et concrètes. Les AFC ont insisté sur la nécessité d'un soutien préventif au couple, plutôt que de devoir augmenter le nécessaire soutien curatif faisant suite à une séparation, ou à des violences intra-conjugales, ainsi que sur une distinction plus nette et favorable au régime du mariage, plutôt qu'à ceux du PACS ou du concubinage. Madame Sawicka a spontanément évoqué son rejet des campagnes d'affichage de Gleeden, le site de rencontre extraconjugal attaqué en justice par les AFC en 2015. Les AFC ont alors pu préciser les motifs invoqués par la Cour de cassation pour les débouter.

PMA et GPA

Mme Sawicka a dit sa satisfaction du vote de la loi sur la PMA « pour toutes » en raison de la discrimination dont aurait jusqu'alors souffert les femmes devant se rendre à l'étranger. Les AFC ont rappelé qu'un certain nombre d'actes sont interdits en France (GPA, par exemple) et que la possibilité de les pratiquer à l'étranger ne rend pas pour autant l'interdiction française discriminatoire.

La fin de vie en France

Enfin, sur la fin de vie, les AFC ont prévenu explicitement que l'euthanasie était une ligne rouge à ne pas franchir pour les catholiques, et que la méthode d'une convention citoyenne pour y parvenir ne les trompait pas après le précédent des États Généraux de la bioéthique de 2018. Elles ont insisté plutôt sur la nécessité d'appliquer la loi Claeys-Leonetti de 2016 -en déployant notamment les soins palliatifs- et sur son évaluation. Mme Sawicka a bien noté cette position ferme, a précisé que ce thème ne relevait pas de sa compétence et qu'elle en ferait part au conseiller « santé » du candidat Emmanuel Macron.

